

SICAV de droit français

BDCP Opportunities

RAPPORT ANNUEL

au 28 mars 2024

Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS

Dépositaire : Lazard Frères Banque

Commissaire aux comptes : Mazars

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

Sommaire

| | Pages |
|---|-------|
| 1. Changements intéressant l'OPC | 3 |
| 2. Rapport de gestion | 5 |
| 3. Informations réglementaires | 8 |
| 4. Certification du Commissaire aux Comptes | 13 |
| 5. Comptes de l'exercice | 21 |
| 6. Annexe(s) | 41 |
| Caractéristiques de l'OPC | 42 |
| Information SFDR | 45 |

I. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Conseil d'administration de la Sicav **BDCP OPPORTUNITIES** (Code ISIN : FR0014007LY6) en date du 11/05/2023, a décidé la non-introduction d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat (« Gates »).

➤ **Date d'effet : 08/06/2023.**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

| Noms des Administrateurs | Nombre de mandats | Liste des mandats et fonctions |
|--|-------------------|--|
| M. Vincent de Bayser <i>Directeur de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 4 | <ul style="list-style-type: none">▪ Président et Directeur Général des Sicav<ul style="list-style-type: none">○ BDCP Opportunities○ Capital Argenson▪ Directeur Général de la Sicav 54 Patrimoine▪ Administrateur de la Sicav Lazard Patrimoine Actions SRI |
| Mme Nathalie Conte <i>Directeur de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 2 | <ul style="list-style-type: none">▪ Administrateur des Sicav :<ul style="list-style-type: none">○ BDCP Opportunities○ Objectif Gestion Mondiale |
| Mme Manon Hallot <i>Directeur adjoint Lazard Frères Gestion SAS</i> | 3 | <ul style="list-style-type: none">▪ Administrateur des Sicav :<ul style="list-style-type: none">○ BDCP Opportunities○ 54 Patrimoine○ Antokat |

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 28 mars 2024.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 28 mars 2024.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

2. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de : 7.75%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 14.96%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

La croissance mondiale a fait preuve d'une résistance inattendue au cours des douze derniers mois. L'économie américaine a été dynamique, grâce à la vigueur de la consommation des ménages et à la hausse des dépenses publiques. La croissance a été atone dans la zone euro, les principales économies avançant en ordre dispersé. Des deux côtés de l'Atlantique, le chômage est resté bas. Néanmoins, les marchés du travail ont montré des signes de rééquilibrage et l'inflation a nettement diminué. L'inflation des biens s'est normalisée mais l'inflation des services s'est avérée plus persistante, ne refluant que lentement. Les banques centrales américaine (Fed) et européenne (BCE) ont continué à resserrer leur politique monétaire avant d'annoncer la fin du cycle de durcissement et d'ouvrir la voie à des baisses de taux. La Fed a porté son taux directeur à 5,25%-5,50%, un plus haut depuis 22 ans. La BCE a porté le taux de dépôt à 4,00%, un niveau qui n'avait jamais été atteint. La Banque du Japon a mis fin à sa politique de taux directeur négatif. En Chine, la réouverture de l'économie a permis un rebond de la consommation et de la croissance mais l'investissement a pâti du ralentissement de l'activité immobilière. Les tensions géopolitiques sont restées élevées. Dans cet environnement, les marchés actions ont enregistré de fortes hausses. Les taux d'intérêt ont alterné les phases de hausse et de baisse, évoluant au gré des anticipations de politique monétaire.

Economie

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a accéléré à +3,1% sur un an au T4 2023. Les créations d'emplois ont été solides à +243 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage est resté bas à 3,8% en mars 2024. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,1% sur un an en mars 2024. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +3,5% et +3,7% hors énergie et alimentation en mars 2024, mais avec des chiffres un peu plus forts début 2024.

La Fed a augmenté son taux directeur de +50 points de base, à 5,25%-5,50%, avec la séquence suivante : une hausse de +0,25% en mai 2023, une première pause en juin 2023 et une hausse de +0,25% en juillet 2023. En décembre 2023, Jerome Powell a acté la fin du cycle de hausse des taux et ouvert la voie à un assouplissement monétaire en 2024.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a été quasi nulle à +0,1% sur un an au T4 2023. Cela masque des évolutions contrastées entre les pays. Le PIB a baissé de -0,2% en Allemagne tandis qu'il a augmenté de +0,6% en Italie, +0,7% en France et de +2,0% en Espagne. Les indices PMI se sont dégradés à l'été 2023 avant de se stabiliser à l'automne 2023 et de s'améliorer par la suite. Le taux de chômage est resté stable à 6,5% en février 2024. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +2,4% et +2,9% hors énergie et alimentation en mars 2024.

La BCE a augmenté ses taux directeurs de +100 points de base, avec la séquence suivante : +0,25% en mai 2023, +0,25% en juin 2023, +0,25% en juillet 2023 et +0,25% en septembre 2023. Le taux de dépôt est passé de 3,00% à 4,00%. En septembre 2023, Christine Lagarde a indiqué que les taux directeurs avaient atteint des niveaux suffisamment restrictifs.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé, en juin 2023, mettre un terme aux réinvestissements effectués dans le cadre du programme APP. En décembre 2023, la BCE a annoncé une réduction de son portefeuille PEPP à partir de juillet 2024, au rythme de -7,5 Mds d'EUR par mois en moyenne au second semestre 2024. Les réinvestissements cesseront fin 2024.

En Chine, la croissance du PIB a accéléré à +5,2% sur un an au T4 2023. La levée complète des restrictions sanitaires, en décembre 2022, a permis un rebond de la consommation des ménages mais les difficultés du secteur de l'immobilier ont freiné l'investissement. Le taux de chômage urbain est resté stable à 5,3%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +0,1% sur un an en mars 2024.

La banque centrale chinoise a réduit son taux directeur de 25 points de base à 2,50%, et le taux des réserves obligatoires de -75 points de base, à 10,00%.

Marchés

L'indice MSCI World All Country des marchés actions mondiaux en dollar a augmenté de +21,2% au cours des douze derniers mois. Le Topix en yen a augmenté de +38,2%, le S&P 500 en dollar de +27,9%, l'Euro Stoxx en euro de +13,8% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +5,3%.

Les attentes d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et d'un assouplissement des politiques monétaires ont été des facteurs de soutien. Les marchés actions ont également bénéficié de la forte hausse des méga-capitalisations technologiques aux Etats-Unis, en lien avec l'engouement autour de l'intelligence artificielle. Les actions japonaises ont bénéficié des politiques mises en place pour améliorer la rentabilité des entreprises.

Les marchés obligataires ont alterné les phases de hausse et de baisse, les investisseurs basculant d'un scénario à l'autre en matière d'évolution des politiques monétaires.

A l'été 2023, la bonne résistance de la croissance américaine et le message plus restrictif de la Fed ont amené les investisseurs à anticiper des taux directeurs durablement plus élevés aux Etats-Unis, amenant une envolée des taux souverains.

Le mouvement s'est inversé à partir du mois de novembre 2023, lorsque les investisseurs ont interprété les communications des banques centrales et les publications macroéconomiques comme indiquant la fin du cycle de hausse des taux.

Les taux d'intérêt sont repartis à la hausse au premier trimestre 2024, l'amélioration des perspectives de croissance et les surprises à la hausse sur l'inflation conduisant à une nette réduction des attentes en matière d'assouplissement des politiques monétaires.

Le taux à 10 ans du Trésor américain a augmenté de +73 points de base à 4,20%, évoluant dans une fourchette comprise entre 3,31% et 4,99%, avec un point bas au printemps 2023 et un point haut à l'automne 2023. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand s'est stabilisé à 2,30%, avec un point haut à 2,97% début octobre 2023 et un point bas à 1,89% fin décembre 2023.

Les spreads de crédit des émetteurs privés européens se sont resserrés, passant de 155 à 108 points de base sur le compartiment investment grade et de 474 à 358 points de base sur le compartiment high yield, d'après les indices ICE Bank of America.

L'euro s'est déprécié de 0,5% contre dollar, de 1,9% contre franc suisse et de 2,7% contre sterling. Il s'est apprécié de 13,9% contre yen. En moyenne, les devises émergentes se sont dépréciées de 8,5% contre dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de 1,5%. Le prix du baril de Brent est passé de 80 dollars à 87 dollars avec un point bas à 72 dollars en juin 2023 et un point haut à 97 dollars en septembre 2023.

POLITIQUE DE GESTION

Un environnement toujours peu lisible mais une économie américaine qui devrait continuer de tirer la croissance mondiale.

En Europe, les perspectives de croissance s'améliorent et les banques centrales (BCE et BOE) semblent se diriger vers une première baisse des taux en juin. La perspective de baisses des taux pourrait continuer à soutenir les marchés à court terme.

Dans ce contexte, nous avons relevé notre exposition aux actions et continuerons de saisir des opportunités.

Quant aux taux d'intérêt, ces derniers devraient rester volatils dans un contexte où les économies peuvent évoluer sur des trajectoires très différentes en termes de croissance et d'inflation.

Nous restons vigilants et prudents sur cette classe d'actifs.

Au 31 mars 2024, l'exposition aux actions s'établissait à 64.2%, et le solde de l'actif net était investi à hauteur de 26.9% en monétaire, 7.4% en obligations et le solde en gestion alternative.

Nous continuons de privilégier dans notre sélection des entreprises ayant un bilan solide, peu de dette et un fort niveau de génération de cash.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|--|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C | 1 306 450,72 | 1 875 613,61 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC | 2 049 827,88 | 1 059 299,19 |
| CPR CASH P | 1 370 256,64 | 1 570 135,78 |
| LAZARD EURO MONEY MARKET "A | 477 265,58 | 645 405,71 |
| LAZARD USD MONEY MARKET | 693 266,98 | 219 062,27 |
| Lazard Credit 2027 Part PC H-EUR | 361 391,20 | |
| LAZARD CREDIT 2028 EC EUR | 357 987,52 | |
| LAZARD PATRIMOINE SRI Part PC | | 333 790,24 |
| LAZARD EURO ALTERN -EURINSAC | 26 615,96 | 236 396,01 |
| BRENNTAG AG NAMEN | 33 554,71 | 225 273,89 |

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant.**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant.**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Néant | Néant |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---|--|
| Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total | Néant |
| Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total | Néant |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|--|
| . Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus | Néant |
| . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais | Néant |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2023 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

| Effectif au 31-12-2023 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg | Rémunérations fixes annuelles 2023 en € | Rémunération variable au titre de 2023 (cash payé en 2024 et différé attribué en 2024) en € |
|--|---|---|
| 215 | 22 350 834 | 30 080 401 |

"Personnel identifié"

| Catégorie | Nombre de salariés | Rémunérations fixes et variables agrégées 2023 (salaires annuels et bonus cash et différés) |
|-------------------|--------------------|---|
| Senior Management | 3 | 5 094 000 |
| Autres | 60 | 29 390 304 |
| Total | 63 | 34 484 304 |

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

61, rue Henri Regnault
92400 Paris La Défense Cedex
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr



SICAV BDCP OPPORTUNITIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

SICAV BDCP OPPORTUNITIES

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

A l'assemblée générale de la SICAV BDCP OPPORTUNITIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) BDCP OPPORTUNITIES relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;


- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

03 juin 2024

Gilles DUNAND-ROUX

SICAV BDCP OPPORTUNITIES

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 28 mars 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

03 juin 2024

Gilles DUNAND-ROUX

5. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/03/2024 en EUR

ACTIF

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 24 259 322,12 | 19 997 515,40 |
| Actions et valeurs assimilées | 11 177 466,43 | 8 709 807,71 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 11 177 466,43 | 8 709 807,71 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 13 081 855,69 | 11 287 707,69 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 12 646 315,47 | 10 982 488,03 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | 435 540,22 | 305 219,66 |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 10 120,02 | 6 083,55 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 10 120,02 | 6 083,55 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 472,99 | 241 559,53 |
| Liquidités | 1 472,99 | 241 559,53 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 24 270 915,13 | 20 245 158,48 |

PASSIF

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 24 321 662,86 | 20 399 021,38 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -101 813,22 | -165 187,44 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -86 582,52 | -106 820,13 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 24 133 267,12 | 20 127 013,81 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instrument financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 137 648,01 | 118 144,67 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 137 648,01 | 118 144,67 |
| COMPTES FINANCIERS | | |
| Concours bancaires courants | | |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 24 270 915,13 | 20 245 158,48 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 en EUR

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RESULTAT AU 28/03/2024 en EUR

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|---|-------------------|--------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | | |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 231 213,07 | 86 748,53 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | 1 323,57 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | -73,44 | 2 100,08 |
| TOTAL (1) | 231 139,63 | 90 172,18 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 38,65 | 584,69 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 38,65 | 584,69 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 231 100,98 | 89 587,49 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 315 556,01 | 158 901,83 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -84 455,03 | -69 314,34 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -2 127,49 | -37 505,79 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -86 582,52 | -106 820,13 |

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

I.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables »**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de bloomberg (BVAL et/ou BGN) à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion..

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
 - . de la gestion administrative et comptable ;
 - . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

| Frais facturés à l'OPC | Assiette | Action | Taux Barème (TTC maximum) | |
|--|--|----------------------|--|------------------------------|
| Frais de gestion financière | Actif net | FR0014007LY6 | 1,40% | |
| Frais de fonctionnement et autres services | Actif net | Appliqués à l'action | 0,02 % | |
| Frais indirects (commissions et frais de gestion) | Actif net | Appliqués à l'action | 3.00 % | |
| Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire) | Prélèvement maximum sur chaque transaction | Appliqués à l'action | Actions, obligations, titres de créances, Change | De 0 à 0,50% |
| | | | Instruments sur marché à terme et autres opérations | De 0 à 450 € par lot/contrat |
| Commission de surperformance | Actif net | FR0014007LY6 | 20% TTC au-delà de la performance de l'indicateur de référence | |

Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/04/2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/03/2023.

La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------|------------------------------------|--|
| Action BDCP Opportunités | Capitalisation | Capitalisation |

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 en EUR

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 20 127 013,81 | |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 4 547 703,40 | 20 424 180,12 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -2 259 511,47 | -495 963,93 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 255 227,15 | 19 727,89 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -316 531,25 | -10 917,61 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | -32 338,64 | -68 805,28 |
| Différences de change | 52 828,88 | -41 906,61 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 843 330,27 | 370 013,57 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 2 213 343,84 | 370 013,57 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -370 013,57 | |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -84 455,03 | -69 314,34 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 24 133 267,12 | 20 127 013,81 |

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------|---|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|----------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 1 472,99 | 0,01 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|----------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 1 472,99 | 0,01 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 CHF | | Devise 3 GBP | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|-----------------|-------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 2 667 698,07 | 11,05 | 687 648,42 | 2,85 | 611 304,52 | 2,53 | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | 1 357 688,71 | 5,63 | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | 2 622,67 | 0,01 | 2 317,35 | 0,01 | | | | |
| Comptes financiers | 163,97 | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 28/03/2024 |
|---------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Coupons et dividendes en espèces | 10 120,02 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 10 120,02 |
| DETTES | | |
| | Achats à règlement différé | 110 991,50 |
| | Frais de gestion fixe | 26 656,51 |
| TOTAL DES DETTES | | 137 648,01 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -127 527,99 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En action | En montant |
|--|------------|---------------|
| Actions souscrites durant l'exercice | 4 604,492 | 4 547 703,40 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -2 281,991 | -2 259 511,47 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 2 322,501 | 2 288 191,93 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 22 905,384 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 28/03/2024 |
|--|-------------|
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 3 15 556,01 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,42 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 28/03/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 28/03/2024 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 28/03/2024 |
|-----------------------------------|--------------|--|---------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 8 298 163,45 |
| | FR0013254331 | LAZARD ACT AMERIC PC H-EUR | 1 637 488,26 |
| | FR0010380675 | LAZARD ACTIONS EMERGENTES "R | 5 15 724,48 |
| | FR001400CC65 | Lazard Credit 2027 Part EC H-EUR | 156 588,60 |
| | FR001400CC73 | Lazard Credit 2027 Part PC H-EUR | 378 238,00 |
| | FR001400KCT4 | LAZARD CREDIT 2028 EC EUR | 360 213,75 |
| | FR0013432143 | LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR | 316 043,00 |
| | FR0010505313 | LAZARD EURO CORP HIGH YIELD PVC EUR | 183 284,40 |
| | FR0010263244 | LAZARD EURO MONEY MARKET "A | 1 709 200,01 |
| | FR0013507019 | LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC | 396 552,20 |
| | FR0011291657 | LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C | 573 074,76 |
| | FR0011310598 | LAZARD GESTION FLEXIBLE "A | 369 571,28 |
| | FR0011637156 | LAZARD INVESTISSEMENT PEA-PME "A | 156 218,40 |
| | FR0000004012 | LAZARD JAPON "A | 243 094,60 |
| | FR0014008M81 | LAZARD JAPON "A H | 467 625,30 |
| | FR0000284283 | LAZARD USD MONEY MARKET | 539 692,11 |
| | IE00BYQDN348 | LAZARD US EQTY CONCENT C ACC USD | 295 554,30 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 8 298 163,45 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|--|-------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | -86 582,52 | -106 820,13 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | -86 582,52 | -106 820,13 |

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|--------------------------------|-------------------|--------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -86 582,52 | -106 820,13 |
| Total | -86 582,52 | -106 820,13 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -101 813,22 | -165 187,44 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | -101 813,22 | -165 187,44 |

| | 28/03/2024 | 31/03/2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -101 813,22 | -165 187,44 |
| Total | -101 813,22 | -165 187,44 |

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/03/2023 | 28/03/2024 |
|---|---------------|---------------|
| Actif net en EUR | 20 127 013,81 | 24 133 267,12 |
| Nombre de titres | 20 582,883 | 22 905,384 |
| Valeur liquidative unitaire | 977,85 | 1 053,60 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -8,02 | -4,44 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -5,18 | -3,78 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 1 392 | 386 697,60 | 1,60 |
| DEUTSCHE BOERSE AG | EUR | 2 400 | 455 160,00 | 1,89 |
| MERCK KGA | EUR | 1 710 | 279 756,00 | 1,16 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 1 121 613,60 | 4,65 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| ALPHABET- A | USD | 1 895 | 264 826,25 | 1,10 |
| AMAZON.COM INC | USD | 980 | 163 678,15 | 0,68 |
| AMPHENOL CORP-CL A | USD | 1 913 | 204 319,03 | 0,85 |
| APPLE INC | USD | 1 586 | 251 821,56 | 1,05 |
| BECTON DICKINSON | USD | 540 | 123 725,00 | 0,51 |
| ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A- | USD | 300 | 42 819,44 | 0,18 |
| HONEYWELL INTERNATIONAL INC | USD | 930 | 176 743,06 | 0,73 |
| MICROSOFT CORP | USD | 689 | 268 403,78 | 1,11 |
| MOTOROLA SOL. WI | USD | 670 | 220 219,07 | 0,91 |
| NVIDIA CORP | USD | 30 | 25 098,89 | 0,10 |
| THE WALT DISNEY | USD | 1 970 | 223 193,70 | 0,92 |
| VISA INC CLASS A | USD | 645 | 166 672,78 | 0,69 |
| ZOETIS INC | USD | 810 | 126 907,50 | 0,53 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 2 258 428,21 | 9,36 |
| FINLANDE | | | | |
| KONE OY B NEW | EUR | 3 557 | 153 448,98 | 0,64 |
| TOTAL FINLANDE | | | 153 448,98 | 0,64 |
| FRANCE | | | | |
| AIR LIQUIDE | EUR | 2 650 | 511 026,00 | 2,12 |
| BNP PARIBAS | EUR | 6 830 | 449 823,80 | 1,86 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 8 690 | 245 753,20 | 1,02 |
| CARREFOUR | EUR | 2 400 | 38 100,00 | 0,15 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 5 810 | 238 442,40 | 0,99 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 1 760 | 369 072,00 | 1,53 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 121 | 286 286,00 | 1,19 |
| L'OREAL | EUR | 672 | 294 772,80 | 1,22 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 630 | 525 231,00 | 2,18 |
| ORANGE | EUR | 22 780 | 248 028,64 | 1,03 |
| PERNOD RICARD | EUR | 1 495 | 224 175,25 | 0,93 |
| SANOFI | EUR | 4 110 | 373 845,60 | 1,55 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 1 035 | 216 987,75 | 0,90 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 7 000 | 444 290,00 | 1,84 |
| TOTAL FRANCE | | | 4 465 834,44 | 18,51 |
| IRLANDE | | | | |
| ACCENTURE PLC - CL A | USD | 795 | 255 143,47 | 1,06 |
| MEDTRONIC PLC | USD | 1 910 | 154 126,39 | 0,63 |
| SMURFIT KAPPA GROUP PLC | EUR | 3 210 | 135 686,70 | 0,56 |
| TOTAL IRLANDE | | | 544 956,56 | 2,25 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ASML HOLDING NV | EUR | 605 | 539 781,00 | 2,24 |
| HEINEKEN | EUR | 2 600 | 232 284,00 | 0,96 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 772 065,00 | 3,20 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ROYAUME-UNI | | | | |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 2 900 | 362 198,96 | 1,50 |
| RELX PLC | GBP | 6 220 | 249 105,56 | 1,03 |
| UNILEVER PLC | EUR | 7 775 | 361 693,00 | 1,50 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 972 997,52 | 4,03 |
| SUISSE | | | | |
| GIVAUDAN-REG | CHF | 51 | 210 553,59 | 0,87 |
| NESTLE SA-REG | CHF | 2 400 | 236 237,47 | 0,98 |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN | CHF | 1 020 | 240 857,36 | 1,00 |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 5 020 | 200 473,70 | 0,83 |
| TOTAL SUISSE | | | 888 122,12 | 3,68 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 11 177 466,43 | 46,32 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 11 177 466,43 | 46,32 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC | EUR | 10,2 | 2 462 054,84 | 10,20 |
| CG NOUVELLE ASIE Z | EUR | 608 | 466 360,32 | 1,93 |
| CPR CASH P | EUR | 58 | 1 332 834,78 | 5,53 |
| LAZARD ACT AMERIC PC H-EUR | EUR | 4 923 | 1 637 488,26 | 6,78 |
| LAZARD ACTIONS EMERGENTES "R | EUR | 288 | 515 724,48 | 2,14 |
| Lazard Credit 2027 Part EC H-EUR | EUR | 140 | 156 588,60 | 0,65 |
| Lazard Credit 2027 Part PC H-EUR | EUR | 350 | 378 238,00 | 1,57 |
| LAZARD CREDIT 2028 EC EUR | EUR | 351 | 360 213,75 | 1,49 |
| LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PVC EUR | EUR | 260 | 316 043,00 | 1,31 |
| LAZARD EURO CORP HIGH YIELD PVC EUR | EUR | 93 | 183 284,40 | 0,76 |
| LAZARD EURO MONEY MARKET "A | EUR | 389,5 | 1 709 200,01 | 7,08 |
| LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC | EUR | 340 | 396 552,20 | 1,65 |
| LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C | EUR | 278 | 573 074,76 | 2,38 |
| LAZARD GESTION FLEXIBLE "A | EUR | 247 | 369 571,28 | 1,53 |
| LAZARD INVESTISSEMENT PEA-PME "A | EUR | 780 | 156 218,40 | 0,65 |
| LAZARD JAPON "A | EUR | 890 | 243 094,60 | 1,00 |
| LAZARD JAPON "A H | EUR | 382 | 467 625,30 | 1,93 |
| LAZARD USD MONEY MARKET | USD | 338 | 539 692,11 | 2,24 |
| TOTAL FRANCE | | | 12 263 859,09 | 50,82 |
| IRLANDE | | | | |
| LAZARD US EQTY CONCENT C ACC USD | USD | 1 620 | 295 554,30 | 1,22 |
| TOTAL IRLANDE | | | 295 554,30 | 1,22 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS ETF - USD C | USD | 300 | 86 902,08 | 0,36 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 86 902,08 | 0,36 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 12 646 315,47 | 52,40 |
| Autres organismes non européens | | | | |
| ETATS-UNIS | | | | |
| INVESCO QQQ TRUST SERIES I | USD | 415 | 170 614,95 | 0,71 |
| SPDR TRUST SERIES I | USD | 547 | 264 925,27 | 1,09 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 435 540,22 | 1,80 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| TOTAL Autres organismes non européens | | | 435 540,22 | 1,80 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 13 081 855,69 | 54,20 |
| Créances | | | 10 120,02 | 0,04 |
| Dettes | | | -137 648,01 | -0,57 |
| Comptes financiers | | | 1 472,99 | 0,01 |
| Actif net | | | 24 133 267,12 | 100,00 |

| | | | |
|----------------------------------|------------|-------------------|-----------------|
| Action BDCP Opportunities | EUR | 22 905,384 | 1 053,60 |
|----------------------------------|------------|-------------------|-----------------|

BDCP OPPORTUNITIES

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
910 984 061 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EXERCICE CLOS LE 28 MARS 2024

Deuxième resolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

-86 582,52 € Somme distribuable afférente au résultat

-101 813,22 € Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au résultat

-86 582,52 € Capitalisation

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

-101 813,22 € Capitalisation

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de ce deuxième exercice.

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

BDCP Opportunites

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

| | |
|---|--|
| Nom du produit : | BDCP Opportunites |
| Code ISIN : | FR0014007LY6 |
| Initiateur du PRIIPS : | LAZARD FRERES GESTION SAS |
| Site Web : | www.lazardfreresgestion.fr |
| Contact : | Appelez le +33 (0)1 44 13 04 61 pour de plus amples informations |
| Autorité compétente : | L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés. |
| Pays d'autorisation et agrément : | LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF |
| Date de production du document d'informations clés : | 16/08/2023 |

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 16/03/2022 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 35% Eurostoxx 50 ; 25% MSCI World All Countries ; 20% €STR Capitalisé ; 5% Refinitiv Global Focus Convertible EUR Index ; 10% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% ICE BofAML Euro Corporate Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement.

La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif). L'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes suivantes :

- de 20% à 100% de l'actif net : exposition aux actions (dont un investissement de 0 à 15% de l'actif net en actions de pays émergents ou via des OPC et de 0 à 15% de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit directement, soit via des OPC actions) ou en OPC actions - de 0 à 60% de l'actif net : investissement en obligations ou en OPC obligataires (dont 30% maximum en obligations spéculatives/high yield, en OPC spécialisés high yield et/ou en titres non notés par une agence de notation, ainsi qu'en obligations convertibles) ;

- de 0 à 100% de l'actif net : investissement en instruments monétaires, en OPC monétaires.

Il est cependant rappelé que ces fourchettes ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés par le service de la stratégie et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations avec comme zone géographique prépondérante, les marchés de la zone euro, le marché suisse et le marché américain.

Pour les obligations en direct le gérant pourra investir dans tous types d'obligations (en ce compris les obligations convertibles) émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée ni zone géographique prépondérante. Le gérant n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles (Coco Bonds) ni dans tout autre titre de créance subordonné.

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (principalement performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment le savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, la Sicav peut utiliser des futures, des options, des swaps de change et du change à terme, sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer (sans surexposition) le portefeuille au risque action, et de taux et de change.

L'actif de la Sicav pourra être exposé jusqu'à 100% maximum de l'actif net au risque de change. La couverture sera discrétionnaire.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100 % maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen ;

- dans la limite de 30% maximum de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de Fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Comofi.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation

- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| J ouvré | Jour d'établissement de la VL (J) | J+1 ouvré | J+2 ouvrés |
|---|--|--------------------------------------|-----------------------|
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

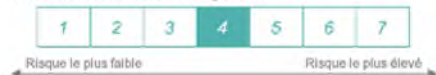
Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :

5 ans

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque lié aux dérivés
- Risque de contreparties

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 5 ans | | | |
|--|--|---------------------------|----------------------------|
| Exemple d'investissement : 10 000 € | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
| <i>Minimum</i> | <i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i> | | |
| Tensions | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 2 170 € | 3 180 € |
| | Rendement annuel moyen | -78,3% | -20,5% |
| Défavorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 8 330 € | 7 760 € |
| | Rendement annuel moyen | -16,7% | -4,9% |
| Intermédiaire | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 9 780 € | 10 340 € |
| | Rendement annuel moyen | -2,2% | 0,7% |
| Favorable | <i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i> | 13 990 € | 14 250 € |
| | Rendement annuel moyen | 39,9% | 7,3% |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2015 - 29/02/2016

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 - 31/08/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux | 239 € | 1 299 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 2,4% | 2,4% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,1% avant déduction des coûts et de 0,7% après cette déduction.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée. | Jusqu'à 0 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie. | 0 € |
| Coûts récurrents supportés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 1,73% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 173 € |
| Coûts de transaction | 0,67% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 67 € |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | 20% TTC au delà de la performance de l'indicateur de référence Indicateur de référence : 35% Eurostoxx 50 ; 25% MSCI World All Countries ; 20% €STR Capitalisé ; 5% Refinitiv Global Focus Convertible EUR Index ; 10% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% ICE BofAML Euro Corporate Index 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. | 0 € |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, sur les performances passées et sur les calculs des scénarios de performance du produit sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Absence de mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates ») qui pourrait avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPC.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BDCP Opportunities

Identifiant d'entité juridique : 969500CBWI3QV5FTW537

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 57,86% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

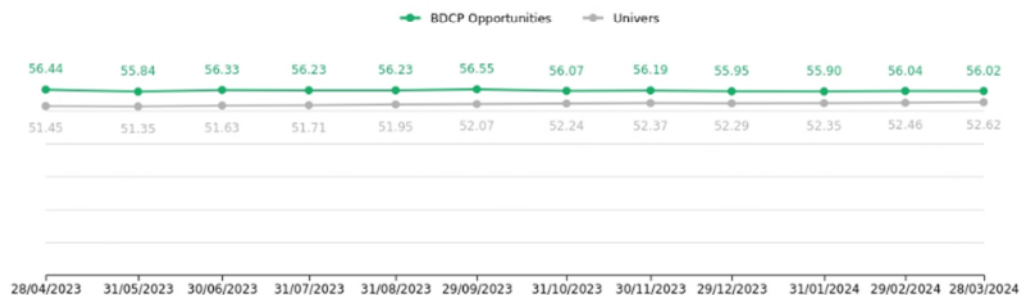
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

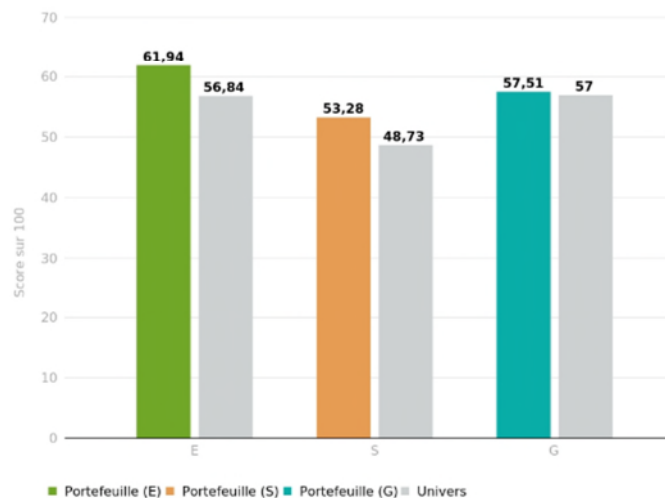
Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

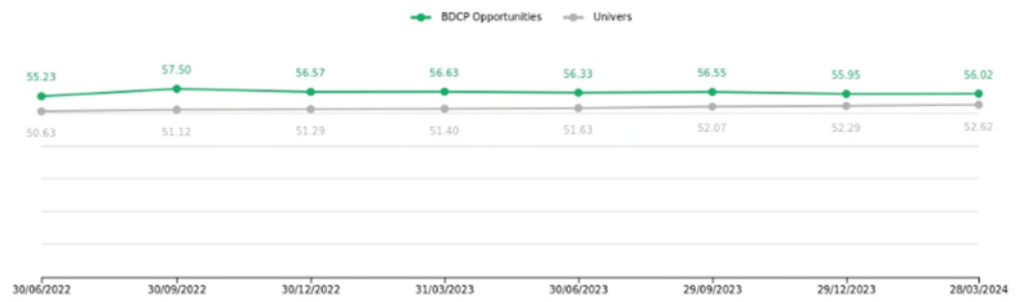
Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
80% STOXX 600 + 20% S&P 500



... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

| | Règle | Part moyenne du portefeuille |
|---|---|------------------------------|
| Empreinte carbone en M | Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur | 15,82% |
| Intensité carbone | Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur | 16,04% |
| Augmentation température implicite en 2050 | ≤2°C | 46,19% |
| Nombre de brevets bas carbone | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | 30,14% |
| % femmes dans le management exécutif | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | 14,39% |
| Nombre heures de formation pour les salariés | Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers | 4,44% |
| Couverture des avantages sociaux | Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr | 7,25% |
| Politiques de diversité par le management | Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr | 32,73% |

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/04/2023 au 31/03/2024

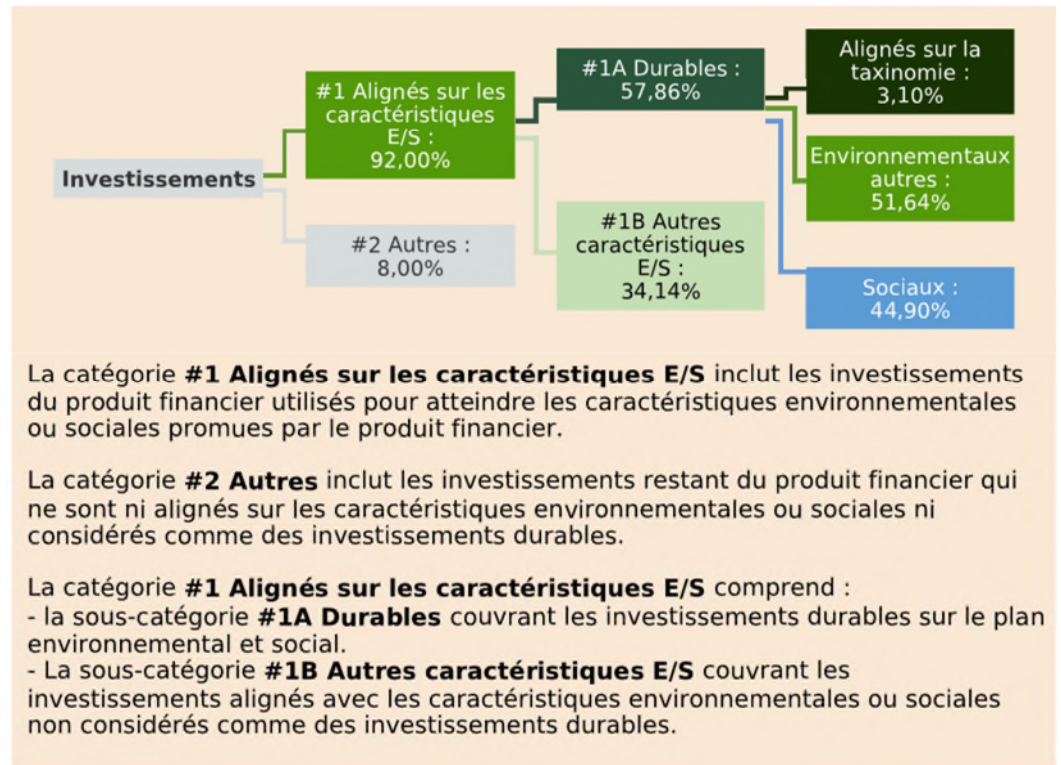
| | Investissements les plus importants | Secteur | Pourcentage d'actifs | Pays |
|----|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|-----------|
| 1 | LAZARD EURO MONEY MARKET A | OPC | 9,17% | FRANCE |
| 2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC | OPC | 9,14% | FRANCE |
| 3 | LAZARD ACT AMERIC PC H-EUR | OPC | 6,29% | FRANCE |
| 4 | CPR CASH P SICAV | OPC | 6,08% | FRANCE |
| 5 | LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET | OPC | 4,25% | FRANCE |
| 6 | LAZARD ACTIONS EMERGENTES-R | OPC | 2,12% | FRANCE |
| 7 | LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE | 2,00% | FRANCE |
| 8 | CG NOUVELLE ASIE Z | OPC | 2,00% | FRANCE |
| 9 | AIR LIQUIDE | INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE | 1,83% | FRANCE |
| 10 | TOTALENERGIES SE | INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE | 1,83% | FRANCE |
| 11 | DEUTSCHE BOERSE AG | ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE | 1,79% | ALLEMAGNE |
| 12 | LAZARD JAPON AC H EUR | OPC | 1,76% | FRANCE |
| 13 | BNP PARIBAS | ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE | 1,72% | FRANCE |
| 14 | SANOFI | INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE | 1,67% | FRANCE |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

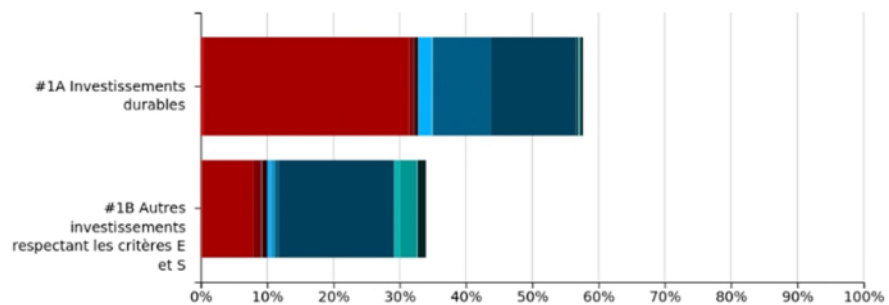
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



| | #1A Investissements durables | #1B Autres investissements respectant les critères E et S |
|---|------------------------------|---|
| ■ AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE | 0.01% | |
| ■ INDUSTRIES EXTRACTIVES | 0.38% | 0.22% |
| ■ INDUSTRIE MANUFACTURIERE | 31.05% | 7.72% |
| ■ PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE | 0.55% | 1.18% |
| ■ PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DECHETS ET DEPOLLUTION | 0.3% | 0.14% |
| ■ CONSTRUCTION | 0.51% | 0.81% |
| ■ COMMERCE ; REPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES | 1.99% | 0.53% |

| | | |
|---|--------|--------|
| TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE | 0.17% | 0.46% |
| HEBERGEMENT ET RESTAURATION | 0.03% | 0.05% |
| INFORMATION ET COMMUNICATION | 8.81% | 0.56% |
| ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE | 12.86% | 17.47% |
| ACTIVITES IMMOBILIERES | 0.25% | 0.07% |
| ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES | 0.17% | 0.85% |
| ADMINISTRATION PUBLIQUE | | 2.59% |
| SANTE HUMAINE ET ACTION SOCIALE | 0.11% | 0.03% |
| ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES | 0.07% | 0.02% |
| AUTRES ACTIVITES DE SERVICES | | 0.02% |
| ACTIVITES EXTRA-TERRITORIALES | 0.39% | 1.26% |

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 4,87% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

Dans le gaz fossile

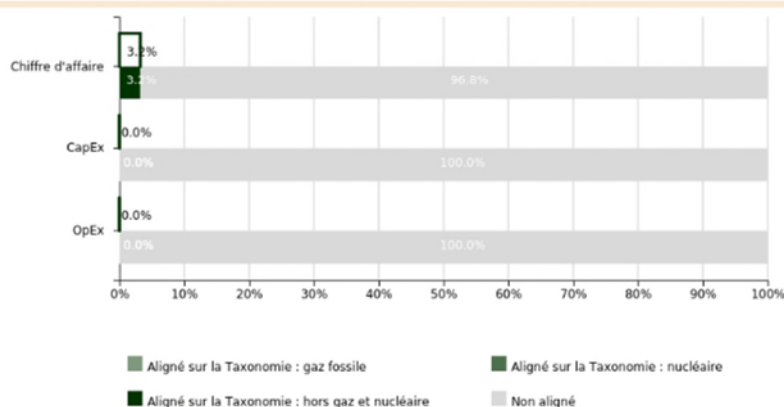
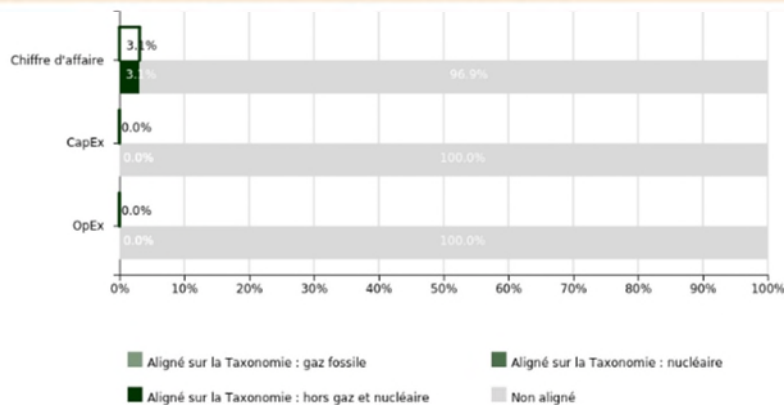
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 51,64%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 44,90%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 8,00%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions et obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les actions et obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 92,00%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
80% STOXX 600 + 20% S&P 500

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.